



PRÉFET DE L'ARIÈGE

Direction départementale des territoires de l'Ariège
Service environnement risques

Foix, le 19 février 2015

AVIS AU PUBLIC

ENQUETE PREALABLE A L'AUTORISATION UNIQUE PLURIANNUELLE DE PRELEVEMENT D'EAU POUR L'IRRIGATION AGRICOLE

Le public est informé que, par arrêté inter-préfectoral du 17 février 2015, a été prescrite, la mise à l'enquête publique du dossier d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole au titre du code de l'environnement et notamment son article L 214-1 présenté par le Conseil général de l'Ariège désigné comme organisme unique pour la gestion collective des prélèvements en eau pour l'irrigation agricole sur le périmètre 66 du sous-bassin Garonne.

Le périmètre 66 comprend les bassins versants de l'Ariège, de l'Hers Vif, de la Vixiège et de la Lèze situés dans le département de l'Ariège, de la Haute-Garonne, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

Cette enquête se déroulera du lundi 16 mars 2015 au vendredi 17 avril 2015 inclus. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de la commune de Foix siège de l'organisme unique.

Le dossier pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture habituelle des bureaux de la mairie de Foix, des sous-préfectures de Pamiers, Muret, Limoux et Prades ainsi qu'à la direction départementale des territoires de l'Ariège (service SER/SPEMA). Les observations seront consignées sur les registres ouverts à cet effet dans chaque lieu d'enquête ou adressées par écrit au commissaire enquêteur, à la mairie de Foix, siège de l'enquête ou consignées par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-spe@ariego.gouv.fr. Le dossier pourra également être consulté sur le site internet du Conseil général de l'Ariège : www.ariego.fr.

Monsieur Gérard BELLECOSTE est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Il recevra les observations du public :

- à la mairie de Foix : le lundi 16 mars 2015 de 9 heures à 12 heures,
- à la sous-préfecture de Pamiers : le lundi 23 mars 2015 de 9 heures à 11 heures 30,
- à la sous-préfecture de Muret : le mardi 31 mars 2015 de 9 heures à 12 heures,
- à la sous-préfecture de Limoux : le vendredi 10 avril 2015 de 9 heures à 12 heures,
- à la sous-préfecture de Prades : le vendredi 17 avril 2015 de 14 heures à 16 heures.

Toutes informations relatives à la présente enquête pourront être consultées sur le site internet des services de l'Etat en Ariège : (<http://www.ariego.gouv.fr/Publications/Enquetespubliques>).

Toute observation, tout courrier, courriel ou document réceptionné après le vendredi 17 avril 2015 à 16 heures, ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans un délai d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête à la mairie de Foix, dans les sous-préfectures de Pamiers, Muret, Limoux et Prades ainsi qu'à la direction départementale des territoires de l'Ariège – service SER/SPEMA et sur le site internet des services de l'Etat en Ariège (<http://www.ariego.gouv.fr/Publications/Enquetespubliques>).

Siège :
10 rue des Salenques
BP 10102
09000 FOIX
téléphone : 05 61 02 47 00
télécopie : 05 61 02 47 47

Localisation des services :
Administration générale, Aménagement-urbanisme-habitat, Connaissance et animation territoriales
10 rue des Salenques

Economie agricole, Environnement-risques, Sécurité routière,
1 rue Fenouillet

courriel : ddt@ariego.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public du Lundi au Vendredi - 9h 00 /11 h 30 - 14 h 00 /16 h 00

www.Siteinternet.ariego.pref.gouv.fr